



Lorsque des sépultures non-marquées sont retrouvées : Options possibles pour la suite des étapes

AVERTISSEMENT SUR LE CONTENU: Ce document fait référence aux Pensionnats Indiens et à leur enquête. Si vous avez besoin de soutien, la Ligne d'Écoute Téléphonique pour les Pensionnats Indiens offre de l'aide aux survivants et à leur famille 24/7 1-866-925-4419; et la ligne d'Espoir pour le Mieux-Être (1-800-721-0066) et sa boîte de clavardage (<https://www.hopeforwellness.ca/>) fournissent aussi du soutien aux Peuples Autochtones. La Société des Survivants des Pensionnats Indiens énumère d'autres mesures de soutien qui sont offertes à l'adresse suivante: <https://www.irsss.ca>

Considérations clés

Cette ressource est produite et entretenue par un comité spécial du [CAPA/ACAP](#) (Canadian Association for Physical Anthropology / Association Canadienne d'Anthropologie Physique) sur les sépultures non-marquées dans les Pensionnats Indiens et elle a été mise sur pied en consultation avec le Groupe de travail sur les tombes non-marquées de l'Association Canadienne d'Archéologie. Il s'agit d'un document en évolution destiné à l'usage des communautés autochtones et qui sera mis à jour au besoin. L'information n'est pas une liste exhaustive et elle sera développée dans d'autres documents plus détaillés. Nous accueillons les commentaires, les questions et les corrections concernant la qualité et le contenu des informations que nous avons fournies ici. Les commentaires peuvent être envoyés à irs-unmarkedgraves@capa-acap.net

Comme point de départ, toute enquête des Pensionnats Indiens doit être dirigé par la communauté. Le type de travail dont il est question dans le présent document se déroule normalement **après** la collecte d'informations auprès des communautés, la recherche archivistique, la consultation des rapports recueillis et publiés par des organismes comme la [Commission de vérité et réconciliation](#) et le [Centre national pour la vérité et réconciliation](#) et les sondages de télédétection une fois réalisés. La recherche archivistique et les entrevues avec les survivants, les gardiens du savoir et les familles peuvent fournir des informations vitales, telles que des dossiers, des photographies ou des témoignages au sujet des enfants qui se trouvaient dans une école donnée à un moment donné, où les sépultures ont eu lieu ou des descriptions qui peuvent contribuer à l'[identification](#) des restes ancestraux. Par conséquent, ce document ne couvre pas ce travail très important : nous renvoyons les lecteurs au document [Recommandations au sujet de la recherche de sépultures non-marquées associées aux anciens pensionnats indiens](#), publié par le groupe de travail de l'Association Canadienne d'Archéologie sur les tombes non-marquées.

Nous suggérons fortement que les communautés qui souhaitent poursuivre l'un ou l'autre des travaux mentionnés dans ce document établissent une « Portée des Travaux » claire, avec quiconque (personne ou organisme) effectuera les analyses, afin de s'assurer que leurs besoins soient satisfaits, mais aussi que leurs intérêts et leurs renseignements soient protégés conformément aux protocoles PCAP™ qui s'assurent que les données et informations soient gérées selon les principes de Propriété, de Contrôle, d'Accès et de Possession des Premières Nations concernées (PCAP): <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>. Nous espérons que ce document, et les documents plus spécifiques à venir, pourront aider à établir une Portée de Travail qui répond aux besoins de la communauté.

Loi Canadienne

En vertu des lois du Canada et de ses provinces/territoires, les autorités médico-légales doivent être consultées avant toute activité qui modifie physiquement un lieu de sépulture ou un corps, qu'ils soient récents ou anciens. Les enquêtes concernant les sépultures dans les Pensionnats Indiens peuvent être complexes sur le plan juridique, faisant appel aux lois traditionnelles des Nations Autochtones, ainsi qu'aux lois et règlements fédéraux et provinciaux/territoriaux. Le Gouvernement du Canada, ainsi que ses provinces et territoires, ont des lois qui donnent compétence concernant les sépultures anciennes et historiques aux organismes patrimoniaux, tandis que les décès récents sont assignés à des entités policières et médico-légales, telles que les Bureaux provinciaux du Coroner en Chef ou du Médecin Légiste en Chef. Le CAPA/ACAP prépare une ressource complémentaire qui comprend de l'information sur les organismes médico-légaux et patrimoniaux de chaque province et territoire.

Limites des Méthodes Anthropologiques

Bien qu'il existe de nombreuses méthodes anthropologiques disponibles pour identifier positivement les restes squelettiques d'enfants et d'adultes décédés, ces méthodes varient considérablement en termes d'efficacité, d'effets invasifs et de coût. Certaines ne sont pas assez fiables pour être utilisées dans le processus d'identification formel et il y a même des limites dans l'utilisation de l'ADN (discuté plus en détail ci-dessous). En général, plus on a d'informations sur la personne non identifiée et les personnes disparues, plus il est probable qu'elles puissent être identifiées positivement.

Avant d'effectuer toute analyse, il est essentiel que les communautés discutent de l'impact probable de toutes les méthodes utilisables pour l'identification et s'assurent que ces méthodes avec tous les risques associés (par exemple, les dommages potentiels sur l'os) leur soient acceptables. Les méthodes recommandées pour l'identification en anthropologie judiciaire peuvent être trouvées sur: <https://www.nist.gov/osac/forensic-anthropology-subcommittee>.

Les tentatives d'identification d'une personne inconnue ne sont pas toujours couronnées de succès et il y a des risques d'apparier avec une mauvaise personne. Il se peut que dans certains cas, malgré tous les efforts déployés, les restes ancestraux ne soient pas identifiés avec certitude. Ainsi, il faudrait planifier la façon et l'endroit où les restes d'individus non identifiés positivement, seront conservés, et comment ceux qui ont été identifiés positivement devraient être traités.

Protocoles culturellement sensibles

L'intégration de cérémonies et des protocoles culturels est possible tout au long d'une enquête sur les tombes non-marquées en consultation avec les communautés touchées. La plupart des aspects du processus d'enquête décrits ci-dessous peuvent être effectués de manière à ce que soient incluses les cérémonies des nations touchées, et être ajustés pour réduire les perturbations de, et interactions avec, la personne décédée. Toutes les enquêtes n'incluront pas toutes les étapes du travail décrites ci-dessous, étant donné que les communautés peuvent décider de laisser les sépultures intactes et que les ancêtres peuvent être commémorés à n'importe quelle étape.

Les Survivants, les Survivants intergénérationnels et les communautés pourraient être confrontés à la détresse et pourraient subir un nouveau traumatisme durant ce travail, en particulier si on leur demande de se souvenir d'expériences, telles que les décès de proches et de pairs dans les pensionnats. Des mesures devraient être prises pour s'assurer qu'ils soient soutenus tout au long du processus concernant l'exhumation et l'identification.

Étapes de travail

La découverte de sépultures

Si des sépultures potentiellement non marquées sont identifiées, une inspection directe peut être nécessaire pour confirmer qu'il s'agit d'inhumations. Ce processus de « vérification sur le terrain » peut impliquer une perturbation physique de l'inhumation suspectée et de la zone qui l'entoure, par exemple par l'enlèvement de la végétation et de la terre qui recouvre, pour exposer le contour de la tombe. L'identification du contour d'une tombe n'est pas toujours la confirmation que la tombe contient des restes, car il se pourrait simplement qu'à un moment donné, un trou ou une tranchée ait été creusé et remblayé et qu'il n'ait jamais été utilisé comme tombe. Il est important de tenir compte de l'emplacement et du contexte de la tombe potentielle, mais la seule façon de confirmer si une tombe contient les restes d'un individu, c'est d'exposer ces restes de façon suffisante pour prendre cette décision.

Commémoration et/ou Protection

Une fois que les tombes ont été identifiées, qu'elles soient proches ou séparées du cimetière connu, la commémoration et la protection de la ou des zones sont une option à envisager. En utilisant les informations disponibles, il est possible de :

- Commémorer les personnes en place et protéger la zone.
- Déterminer une nouvelle limite pour le cimetière d'origine qui comprend les « tombes supplémentaires » identifiées par le GPR, etc., et l'installation d'une clôture et/ou d'une plaque, tel que décidé par la communauté.
- Déterminer/désigner une nouvelle « zone de sépulture » qui englobe les tombes potentielles nouvellement découvertes et l'installation d'une clôture et/ou d'une plaque, selon les décisions de la communauté.

- Il serait nécessaire et important de travailler avec les différentes juridictions de la province/du territoire pour protéger officiellement le cimetière ou le lieu de sépulture, ex. Direction du patrimoine, direction des cimetières, etc.

Si d'autres travaux sont souhaités par la communauté, les options d'excavation et d'identification sont expliquées ci-dessous.

Exhumation et déplacement des individus inhumés

L'exhumation est nécessaire pour déplacer ou tenter d'identifier des individus. Les lois varient d'une province à l'autre, et une exhumation ne peut avoir lieu qu'avec la permission des autorités compétentes. L'exhumation consiste à fouiller soigneusement la sépulture et à exposer et documenter les restes ainsi que tous les objets enterrés avec la personne. Ceci est suivi par l'enlèvement ordonné des restes afin que l'analyse plus approfondie puisse avoir lieu dans un espace sécurisé et contrôlé.

L'identification des restes peut prendre beaucoup de temps. Si les communautés veulent tenter d'identifier individuellement les restes ancestraux qui sont exhumés, il faudra prévoir où et comment les restes ancestraux seront entreposés de manière sécuritaire et culturellement acceptable, conformément aux lignes directrices légales et/ou aux exigences de la province et/ou du territoire.

Analyse pour l'identification

L'identification est un processus d'appariement qui consiste à comparer les renseignements d'une personne décédée aux renseignements d'une personne disparue connue, afin d'évaluer s'il pourrait s'agir de la même personne. Une identification formelle est un processus officiel qui implique normalement une analyse par un ou plusieurs experts judiciaires qualifiés, tels que des anthropologues judiciaires, des généticiens ou des dentistes forensiques, tandis que l'identification finale est généralement faite par un fonctionnaire médico-légal tel qu'un Coroner ou un Médecin Légiste. Le processus d'identification peut être complexe et prendre beaucoup de temps et, en fin de compte, il peut aboutir à ne pas être possible d'identifier la personne.

Il existe de nombreuses méthodes qui peuvent être utilisées pour essayer d'identifier un individu à partir de ses restes, dépendamment de son état de conservation. Certaines, comme l'analyse de l'ADN et l'analyse isotopique, impliquent la destruction de petits échantillons d'os ou de dents. Les méthodes anthropologiques non invasives de **l'analyse squelettique** tiennent compte de la forme et de la taille de divers os et dents pour estimer le sexe, l'âge-au-décès et la stature (hauteur), ce qui permet de cerner les correspondances potentielles. Certaines de ces méthodes sont plus fiables chez les adultes que chez les enfants, bien que l'estimation de l'âge des enfants soit généralement plus précise que chez les adultes. Il est préférable que les communautés discutent des méthodes disponibles avec tous les experts qui doivent participer au processus d'identification, afin d'évaluer les impacts possibles et les chances de succès. L'utilisation de plusieurs méthodes, plutôt que d'une seule, augmentera les chances de réussite pour une identification positive.

L'identification ne peut réussir que s'il y a suffisamment d'informations provenant à la fois de la personne décédée et de la personne disparue connue que l'on pense correspondre. S'ils existent, les dossiers médicaux ou dentaires, y compris les radiographies, peuvent être des sources d'informations cruciales. Les descriptions de caractéristiques physiques reconnaissables, telles qu'une dent ébréchée ou croche, sont également utiles, tout comme les photographies.

Les individus peuvent parfois être identifiés par l'**analyse de l'ADN** de tissus tels que les os ou les dents. Si cette méthode destructrice doit être utilisée, l'ADN doit également être collecté auprès des proches des enfants disparus, puis comparé pour voir s'ils sont génétiquement reliés. L'ADN de parents proches, tels que les parents ou les frères et sœurs, donne des résultats plus fiables que l'ADN de parents plus éloignés tels que les cousins. L'échantillonnage et l'analyse de l'ADN peuvent prendre beaucoup de temps et être très coûteux et potentiellement intrusifs pour ceux qui doivent soumettre leurs échantillons à des fins de comparaison.

Les **isotopes** peuvent être utiles pour déterminer l'origine géographique d'une personne, car les éléments chimiques provenant des aliments que nous mangeons et de l'eau que nous buvons sont incorporés dans notre squelette. Cette analyse chimique destructive d'échantillons d'os et de dents peut montrer des signatures isotopiques uniques pour l'oxygène et le strontium et qui sont caractéristiques d'un emplacement géographique. Il peut être utile de mesurer les rapports de différents isotopes dans les os ou les dents et de les comparer aux isotopes dans le sol et l'eau des communautés touchées, pour identifier la communauté d'où vient un individu. Les isotopes ne peuvent pas être utilisés pour identifier un individu, mais plutôt pour évaluer une zone géographique possible où l'individu serait né et/ou aurait grandi.